

Réponses de l'Association Sauver La Bussière au texte publié le 7/2/05 par les responsables actuels de l'abbaye :

1°) Contrairement à ce qui est dit, l'Abbaye a été donnée à l'association des Amis de La Bussière sur Ouche en 1953 ; cette association, créée en 1921 et dont les premiers statuts remontent à 1929, indique dans le PRÉAMBULE de ses statuts actuels :

“ Les Membres de l'Association des Amis de l'Abbaye de La Bussière, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le 26 avril 1985, ont modifié les statuts de leur Association, au motif d'y assurer la pérennité de l'exécution de la volonté de Madame de Ségur, apporteuse initiale des immeubles qu'elle possède. En particulier, Madame de Ségur, selon ses propres termes, entendait assurer par son apport :

- la perpétuation de la vocation de service de la religion catholique qui fut à l'origine de la création de l'Abbaye.
- la mise à la disposition du Diocèse de Dijon d'un ensemble qui lui permettrait et faciliterait l'organisation de toutes sessions, séminaires, retraites, etc...”

2°) AUCUN des plus de 1 700 signataires de notre pétition, AUCUN des messages que nous avons reçu, ne fait état en quoi que ce soit de plaintes quant aux conditions d'accueil. Bien au contraire, c'est une hôtellerie simple alliée à un site exceptionnel qui fait de La Bussière un lieu ouvert à tous aujourd'hui, et le projet que nous proposons est de maintenir et développer cette cible, et non de se plier sans imagination aux soi-disantes contraintes du marché.

3°) Les religieuses n'auraient-elles pu rester ?

4°) La gestion du site a été faite ces dernières années sans ambition, avec une faible communication vers l'extérieur.

Faut-il confondre 800 000 euros de déficit indiqués par le diocèse (Journal du Palais n° 3890 du 20/9/2004) et 30 000 euros annoncés par l'association dans la presse (Journal du Palais n° 3903 du 26/12/04) ? Nous ne le pensons pas, et c'est pourquoi l'objet de notre association SAUVER LA BUSSIÈRE se concentre sur la redynamisation de ses nombreux atouts.

5°) Monsieur CUMMINGS n'est pas une chance providentielle, mais c'est le fatalisme et renoncement de l'association propriétaire qui sont une chance opportune pour lui.

L'ambition de Monsieur CUMMINGS, proche d'être réalisée, est d'acquérir l'abbaye de La Bussière et le château de Loizerolle, (sur le territoire de la commune) pour ses affaires.

Nous disons au contraire que d'autres solutions sont possibles, qui sont une chance pour le site, pour l'Eglise, pour notre région et la vallée de l'Ouche.

6°) Dans cette affaire qui est irresponsable ?

- Ceux qui vendent sans aucune concertation un bien à valeur collective, et religieuse ? Ceux qui vendent sans se donner le temps de la concertation et s'engagent de façon "ferme"...

- Ou bien les personnes honnêtes et lucides, prises de court parce que placées devant un fait "presqu'accompli", et qui pourtant démontrent par le nombre l'imagination et la détermination, que d'autres voies sont possibles, si on les écoute...

Pour conclure, et en toute responsabilité, l'association SAUVER LA BUSSIÈRE ayant découvert que la vente en cours concernant l'Abbaye et le cellier de La Bussière au profit d'un Relais Château est totalement illégale, a écrit le 25 février au notaire, aux associations propriétaires ainsi qu'à l'archevêque pour leur faire part de ce qu'elle s'opposait catégoriquement à cette vente, réservant ses droits tant sur le plan civil que pénal.

Fait le 9/2/5 (*mise à jour du 1/3/5*)

L' Association Sauver La Bussière

<http://www.sauverlabussiere.com/>